

APPEL A PROJETS « Liège, ville verte et durable » Règlement 2020

ART. 1 : Objet de l'appel à projets

Le présent appel a pour but de **soutenir les projets** d'usagers de l'espace public ou d'un espace partagé ayant pour objet l'amélioration / l'embellissement du cadre de vie.

Par exemple :

- aménagement d'un jardin partagé / collectif
 - avec des plantes mellifères <https://www.abeillesentinelles.net/les-abeilles/les-plantes-melliferes/liste-de-plantes-melliferes>
 - sans pesticide <https://reseauunature.natagora.be>
 - Zéro Déchet <https://magde.be/dossiers/le-jardin-zero-dechet/>
- aménagement d'un potager collectif, d'un verger
- mise en place de bac à plantes comestibles ou ornementales
 - soumis à permis si sur l'espace public <http://www.premisdevegetaliser.be>
- embellissement de façades par le biais de fleurs ou de plantes mellifères (fenêtre, balcons, jardinets)
 - <https://www.abeillesentinelles.net/les-abeilles/les-plantes-melliferes/liste-de-plantes-melliferes>

Les projets doivent avoir **une dimension collective et participative** ainsi qu'une **ampleur** et une **originalité certaine**.

Les projets sont à réaliser **sur le territoire de la Ville de Liège**.

ART. 2 : Rentrée des dossiers de candidature

L'inscription se fait au moyen du formulaire en fin de document ou disponible sur <https://www.liege.be/fr/actualites/>

Il doit être adressé pour le 30 octobre 2020 au plus tard à l'ASBL Liège Propreté et Environnement, par courrier postal (adresse : En Féronstrée 86, 5^e étage, 4000 Liège) ou par courriel (fanny.buntinx@liege.be).

ART. 3 : Conditions de participation

1) Le présent concours est ouvert à toute personne ou collectivité établie à Liège (**Comités de quartier, comités de rues, collectifs de riverains, mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, ...**)

2) Il est obligatoire de retourner le formulaire de participation complété et d'y annexer

- 3 photos actuelles de l'espace à embellir / aménager
- un plan, esquisse ou visualisation / projection du projet sur le site

- 3) Une seule candidature est prise en compte par projet
- 4) Le jury se réserve le droit de refuser ou d'accepter toute candidature sans devoir s'en justifier
- 5) Les projets doivent être **réalisés avant le 31/06/2021**
- 6) **Aucun droit d'inscription** à l'appel n'est requis

ART. 4 : Composition du jury

Un jury se réunit pour examiner la **recevabilité des candidatures**, sur base des critères fixés dans le présent règlement.

Le **jury** est composé comme suit :

- de plein droit, l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège ou son délégué, qui assure la présidence
- un collaborateur du Cabinet de l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège
- deux représentants de l'ASBL « Liège Propreté et Environnement »
- deux membres de la Plateforme Propreté Publique et Environnement
- un représentant de l'asbl Beau Mur (pour les Incroyables Comestibles)
- un représentant pour le secteur apicole (pour Liège, commune Maya)

Le jury est responsable de la **sélection des projets et du classement** des lauréats.

ART. 5 : Critères de sélection des projets

Les critères auxquels s'attache le jury sont :

- la dimension collective
- la participation du quartier
- l'impact final
- l'originalité
- la préparation
- les aspects pédagogiques
- l'engagement des responsables et des participants

Les décisions du jury prises à la majorité simple des voix sont sans appel.

ART. 6 : Prix / soutien

Un classement est effectué par le jury selon les critères repris à l'article 5.

5 candidatures se verront attribuer 500 € pour mettre en œuvre leur projet.

Une première tranche de 300 € sera versée dès les résultats du jury connus (automne 2020).

La seconde tranche, équivalant à 200€, sera versée dès réception du rapport d'activités accompagné de photos et d'une visite sur terrain effectuée par des représentants du jury (au plus tard été 2021).

Les projets primés et ainsi réalisés (5 au maximum) seront ensuite soumis au vote du public via le site de la ville de Liège. Le projet réalisé qui remportera le plus d'adhésion recevra la somme complémentaire de 500 €.

Pour tout renseignement :

ASBL Liège Propreté et Environnement

e-mail : fanny.buntinx@liege.be

tél : 04/221.88.99



V. Partenaires éventuels:

.....
.....
.....
.....
.....

Le.....2020

Signature du responsable du projet

APPEL A PROJETS « Liège, ville verte et durable» 2020
RAPPORT D'ACTIVITES + photos

A renvoyer au plus tard **10 jours après la fin du projet** à l'adresse suivante :
ASBL Liège Propreté et Environnement - Féronstrée 86 à 4000 Liège
ou par e-mail : **fanny.buntinx@liege.be**

Nom du collectif porteur du projet :

.....

Responsable :

Adresse :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Numéro de compte bancaire :

I. Compte rendu de l'activité (nombre de participants, retour des participants, résultats obtenus, impact de l'action...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Continuité éventuelle du projet (pérennité / impact au sein du quartier ou de l'association, suite du projet...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le.....2020

Signature du responsable du projet